

COMMISSION DE DISCIPLINE

REUNION DU 03/01/2024

ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

- ZARZI ABDELAZIZ.....PRESIDENT
- BAHLOUL OMAR.....SECRETAIRE

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Affaires disciplinaire
- 3- Divers

Séance ouverte à 10h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

AFF N° 47 : RENC ADM/ESHB (S) DU 30/12/2023

- ZAAMOUCHE Ramzi lic N° 1265 (ADM) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée à ce dernier.
- BOULALLA Aimene lic N1266 (ADM) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée à ce dernier.
- HAMOUDI Assem LIC N° 1270 (ADM) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MERZOUGUI Z.Med Cherif lic N° 1158 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUKRINE Bachir lic N° 1081 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- ZAKARIA Saadi lic N° 1031 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOURAMOULA Z.Eddine lic N° 1022 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 48 : RENC UCBI/UJC (S) DU 29/12/2023

- KALOUDJI Ishak lic N° 0263 (UCBI) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 49 : RENC USK/URBH (S) U 30/12/2023

- CHEROUANA Mouaad lic N° 0952 (URBH) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 50 : RENC CREC/ CREG (S) DU 30/12/2023

- MAKHLOUFI Med El Amine Lic N° 1228 (CREC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- HADJ S.Eddine lic N° 1097 (CREC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

- KHENNICHE Billel Lic N° 0193 (CREG) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 51 : RENC EMC/WRDC (S) DU 29/12/2023

- BENMAKHOLOUF Lokmance lic N° 0782 (WRDC) Avertissement
- pour comportement anti-sportif.
- LEMOUALDI Skander lic N° 0282 (WRDC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- LAMOUDI Hamoudi lic N° 0664 (WREC) Avertissement pour jeu dangereux.
- BERKAT K.Med Salah lic N° 1012 (EMC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- ZIDOUNE Ismail lic N° 0985 (EMC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUKERMA Y.Cheddine lic N° 1709 (EMC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 52 : RENC MBSC/JSNV (S) DU 30/12/2023

- MESLAM Med Wail lic N° 1390 (JSNV) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- NEKKAA Wail Lic N° 1382 (JSNV) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée à ce dernier.
- BOUCETTA Ahmed lic N° 0682 (MBSC) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée a ce dernier.

AFF N° 53 : RENC URBH/IRBAS (J) DU 30/12/2023

- GHITI Charaf eddine lic N° 0580 (URBH) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MADI Salah eddine lic N° 0765 (URBH) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 54 : RENC URBH/IRBAS (C) DU 30/12/2023

- EULMI Yacine Lic N° 3352 (URBH) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 55 : RENC CREC/CREG (J.C.M) DU 30/12/2023

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes CREC (J.C.M).
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CREC (J.C.M) pour octroyer les gains des matchs au club CREG qui marque (03) Points et (03) buts pour chaque catégories(J.C.M).
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club CREC pour chaque catégories (J.C.M) payable avant le 30/01/2024

(1^{ER} Forfait).

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 56 : RENC CRBAA/ADC (J.C.M) DU 30/12/2024

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes CRBAA (J.C.M).
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CRBAA (J.C.M) pour octroyer les gains des matchs au club ADC qui marque (03) Points et (03) buts pour chaque catégories(J.C.M).
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club CRBAA pour chaque catégories (J.C.M) payable avant le 30/01/2024

(1^{ER} Forfait).

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 57 : RENC USM/ESAA (C et M) DU 27/12/2023

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes ESAA (C.M).
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe ESAA (C.M) pour octroyer les gains des matchs au club USM qui marque (03) Points et (03) buts pour chaque catégories(C.M).
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club ESAA pour chaque catégories (C.M) payable avant le 27/01/2024

(2eme Forfait).

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 58 : RENC OAM/CSAM (C et M) DU 27/12/2023

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes OAM (C.M).
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe OAM (C.M) pour octroyer les gains des matchs au club CSAM qui marque (03) Points et (03) buts pour chaque catégories(C.M).
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club OAM pour chaque catégories (C.M) payable avant le 27/01/2024 **(1^{ER} Forfait).**

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 59 : RENC OMC/NAHB (C) DU 27/12/2023

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de L' arbitre qui signale l'absence de l'équipe OMC sur le terrain
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe OMC (C) pour octroyer les gains des matchs au club NAHB qui marque (03) Points et (03) buts pour
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club OMC payable avant le 27/01/2024 **(3eme Forfait).**
- Attendu que le club OMC n'a pas fourni aucune justification à ces absences

La commission de discipline déclare :

Forfait Général du club OMC

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 60 : RENC CSN/CESC (C) DU 29/12/2023

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de L' arbitre qui signale l'absence de l'équipe CSN sur le terrain
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CSN pour octroyer les gains des matchs au club CESC qui marque (03) Points et (03) buts pour
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club CSN payable avant le 29/01/2024 (**1ER Forfait**).

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 61 : RENC USGA/CRAC (S) DU 29/12/2023

- DEKOU MI Faycal lic N° 0471 (CRAC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- AZABI M/Louai lic N° 0468 (CRAC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- SABER Med Amir lic N° 0736 (CRAC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 62 : RENC CRBAA/IRBAS (S) DU 29/12/2024

- DIF Ahmed Lic N° 1516 (CRBAA) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- HAMADOUCHE Oussama lic N° 1308 (CRBAA) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BELKACEM Salah lic N° 0022 secretaire (CRBAA) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée A CE DERNIER.

AFF N° 63 : RENC ESB/JSNV (C) DU 28/12/2023

- Vu la feuille de match
- Vu que le rapport de l'arbitre qui signale le non déroulement de la rencontre.
- Vu la présence des deux équipes sur le terrain.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 28/12/2023 à 09h30 au stade khroub 1600.
- Attendu qu'après un temps réglementaire imparti a cet effet l'arbitre a constaté que le terrain de jeu est occupé par des civiles .
- Attendu que l'équipe recevante est chargée de l'organisation générale de la rencontre.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe ESB pour octroyer le gain du match au club JSNV qui marque (03) Points et (03) buts.
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club ESB payable avant le 28/01/2024.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 64 : RENC AAS.CSC/CESAM (M)DU 27/12/2023

- Vu la feuille de match
- Vu que le rapport de l'arbitre qui signale le non déroulement de la rencontre.
- Attendu que l'entraîneur de l'équipe CESAM refuse de participer à cette rencontre.
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CESAM pour octroyer le gain du match au club AAJ.CSC qui marque (03) trois points et (03)Trois buts .
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club CESAM. Payable avant le 27/01/2024. (**1er Forfait**).

AFF N° 65 : RENC EMC/CAK (J) DU 30/12/2023

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport qui signale le non déroulement de la rencontre
- Vu la présence des deux équipes sur le terrain.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 30/12/2023 à 09h00 au stade khroub 1600.
- Attendu qu'après un temps règlement imparti cet effet.
- L'arbitre a constaté que le terrain de jeu ne répondait pas aux normes de la loi I de l'international BOARD .
- Absence des accessoires du terrain de jeu (fillets piquet de conrner).
- Attendu que l'arbitre a fait une juste application de la loi I (article 39 règlement championnat jeunes).
- Attendu que l'équipe recevante est chargée de l'organisation générale de la rencontre.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE /

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe EMC pour octroyer le gain du match au club CAK qui marque (03) points et (03) Trois Buts.
- Amende de 2500.00 DA est infligée au club EMC payable avant le 30/01/2024.

Dossier transmis à la COS à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 66 : RENC ADC/CMB (S) DU 01/01/2024

- BOUHAHA Boukhemiss lic N° 0706 (ADC) 3 M/F pour agression envers adversaire exclu et amende de 1500.00 DA est infligée au club.
- BOUMAZA Fayçal lic N° 0695 (ADC) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée à ce dernier.
- BOUDRAA F.Eddine lic N° 0737 (ADC) Avertissement pour jeu dangereux.
- DEGEG Lamine lic N° 0948 (CMB) 3 M/F pour agression envers adversaire exclu et amende de 1500.00 DA est infligée au club.
- GHOMRANI Med lic N° 0967 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- LEGHLIMI Chouaib lic N° 0972 (CMB) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée à ce dernier.

AFF N° 67 : RENC MBC/CAK (S) DU 01/01/2024

- ARFAOUI Med Ayoub lic N° 0375 (MBC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- CHAOUI Yacine lic N° 0849 (MBC) Avertissement pour jeu dangereux.
- KHANIFAR Ali lic N° 0864 (CAK) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BENZAHAR Boudjema lic N° 0859 (CAK) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 68 : RENC ASPTTC/CRBB (S) DU 01/01/2024

- BENMOUSSA Mustapha lic N° 1429 (ASPTTC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- ZAIMECH Amir lic N° 1426 (ASPTTC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUMELITE Brahim lic N° 1366 (ASPTTC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- LEMNOUAR Mounir lic N° 1363 (ASPTTC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- LAYEB A/Raouf lic N° 1180 (CRBB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- NOUI Kaddour lic N° 1204 (CRBB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 69 : RENC USGA/ESHB (S) DU 02/01/2024

- HAFDI Haider lic N° 0134 (USGA) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MERZOUGUI Z.Med Cherif lic N° 1158 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 70 : RENC USGA/USK (J) DU 30/12/2023

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe USK sur le terrain.
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe USK pour octroyer le gain du match au club USGA qui marque (03) Points et (03) buts .
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club USK payable avant le 30/01/2024 (1^{er} Forfait).

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

LE PRESIDENT

A . ZARZI

LE SECRETAIRE

O . BAHLOUL